



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 21 février 2012

Présidence : M. Philippe Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 17 janvier 2012 n° 4/12 "Règlement pour la promotion des énergies renouvelables - Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte les Règlements sur le Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables et sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Cretegny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.